

Paris, le 6 mars 2013

à M. **Stéphane Richard**
PDG du Groupe France Télécom

Objet : Circonstances du suicide à l'UI de Pau.

Monsieur,

Pour la quatrième fois depuis le début de l'année, un salarié de France Télécom Orange a mis fin à ses jours. Le dernier suicide en date s'est déroulé dans des circonstances particulièrement dramatiques. Une enquête du CHSCT a été enclenchée.

Ce cadre faisait l'objet d'une enquête disciplinaire et se trouvait suspendu provisoirement depuis quelques jours. Le pôle enquête a été saisi par la direction et une première « *audition* » avait eu lieu.

La presse a fait état de circonstances visiblement brutales de cette audition, dans laquelle le salarié n'aurait pas été assisté. Nous vous demandons donc d'ouvrir une enquête sur les circonstances et sur les méthodes d'investigation du pôle enquête concernant cette affaire.

Nous avons déjà alerté la direction sur les conditions de la mise en place de pôles d'enquête interne. Une Charte de déontologie devait être présentée aux instances comme le CCUES. Une garantie pour chaque salarié-e de pouvoir être assisté par une personne de son choix avait été acceptée par la direction.

Nous vous demandons d'informer précisément les instances concernées, tant locales que nationales des conclusions de cette enquête interne.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Pour la fédération SUD

Patrick Ackermann

